

## **Le Port 2023 – concours pour l’affiche**

### **Règlement :**

#### Thème du concours :

Le sujet du concours est l’affiche pour la saison 2023 du Port.

Il est laissé libre cours à l’imagination des participant.es pour illustrer cette affiche pour autant que ce soit en adéquation et représentatif du lieu.

#### Conditions de participation :

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans résidant dans le canton de Fribourg. La participation au concours est gratuite. Elle implique l’entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

#### Durée du concours :

Le concours est ouvert jusqu’au 31 décembre 2022 minuit.

#### Modalités de participation :

Chaque participant.e peut envoyer 1 projet maximum, d’un format A3 en noir et blanc.

Il peut s’agir de dessin, illustration, lithographie, linogravure, sérigraphie, estampe... à l’exception de photographie.

Les projets doivent être envoyés par voie postale en format A3 noir-blanc, sans coordonnées pour garantir l’anonymat, à :

Fondation St-Louis

Comité de programmation du Port

Rue de Morat 65

1700 Fribourg

Les projets doivent également être envoyés en haute définition par voie électronique à [programmation@leport.ch](mailto:programmation@leport.ch), accompagnés d’une brève biographie et des coordonnées de l’auteur.rice.

Les participant.es déclarent et garantissent être les auteur.rices des projets proposés.

#### Jury du concours :

Le jury composé des membres du comité de programmation du Port sera constitué pour une première sélection, laquelle sera présentée au comité du Port, dont font partie des membres de la Fondation St-Louis. Le projet gagnant sera validé par l’ensemble des 2 comités.

Les projets seront jugés sur :

- La pertinence du sujet
- L’originalité
- La technique et l’intérêt artistique

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

#### Gain :

Le projet retenu sera imprimé pour la réalisation de l’affiche de la saison 2023 du Port, avec mention de l’auteur.rice.

En outre, l’auteur.rice recevra des bons d’une valeur totale de 200.- chf à utiliser au Port sous forme de repas et/boissons.